Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juin 2018

# CONSEIL DE PARIS

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

**--------**

**Séance des 4, 5, et 6 juin 2018**

**2018 DASCO 42** Caisse des Ecoles (14e) - Subvention (127 752 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

---

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la caisse des écoles du 14e arrondissement pour la mise en œuvre de séjours de vacances ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 127 752 euros est attribuée à la caisse des écoles du 14e arrondissement pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Article 2 : La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au budget municipal de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, chapitre 65, nature 657361, rubrique P332.

**La Maire de Paris,**

Anne Hidalgo

**Anne HIDALGO**